



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A PROJET 2021

**A l'attention des porteurs de projet souhaitant solliciter un soutien financier du
Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités
territoriales en 2021 au niveau national et au titre de la politique
d'aménagement du territoire.**

Le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales soutient les associations nationales dont les projets contribuent aux priorités d'aménagement et de cohésion du territoire. Une priorité est donnée aux actions s'inscrivant dans le cadre des programmes menés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Pour 2021, seront pris en compte prioritairement les projets relevant des thématiques suivantes:

- la déclinaison du plan de relance dans les territoires ;
- l'accompagnement des projets des collectivités, notamment les plus petites ;
- le développement économique, social et culturel des territoires ruraux et périurbains.

Pour 2021, la campagne est maintenant ouverte.

Vous pouvez déposer votre dossier de demande de subvention jusqu'au :

10 juin 2021,

délaï de rigueur au-delà duquel les demandes de subventions ne seront plus recevables.

Comment déposer un dossier de candidature

Le porteur de projet doit saisir sa demande directement en ligne sur le portail DAUPHIN, plateforme dématérialisée conforme au CERFA 12156*05, en se rendant sur le site internet de l'ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101> ou en cliquant sur le lien suivant :

[Accéder au portail DAUPHIN](#)

Cas N° 1 – Si votre structure a déposé une demande sur le portail DAUPHIN en 2020, vous pouvez vous connecter sur la plateforme avec vos identifiants et déposer votre demande.

En cas d'une nouvelle demande de subvention, il est impératif de fournir un bilan qualitatif ainsi que le compte-rendu financier de l'action conduite en 2020 au plus tard le 30 juin 2021. A défaut de justification de l'action 2020, toute nouvelle demande ne pourra être prise en compte.

Le bilan de l'action 2020 s'effectuera en ligne sur le portail DAUPHIN

Cas n° 2 – S'il s'agit de votre première demande de subvention, vous devez créer un compte depuis [l'espace « Usager »](#) de la plateforme DAUPHIN.

Vous pouvez consulter le [guide de saisie de la demande](#)

Pour tout problème, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement au 09 70 81 86 94 ou par mail à support.P147@proservia.fr

Les porteurs de projets ayant déposé des demandes de financement seront avisés des décisions prises par notification.